COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2017

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal,

- s'est opposé au transfert automatique de la compétence en matière de PLU et de document d'urbanisme en tenant lieu par la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance,
- a désigné des représentants pour siéger dans les commissions communautaires de la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance,
- a désigné un représentant pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,
- a proposé un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Locaux,
- a approuvé la convention pour la facturation, l'encaissement et le reversement des redevances d'assainissement collectif et non collectif à passer avec la Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance,
- a décidé d'instaurer la majoration de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale à hauteur de 25 %.
- a approuvé le transfert de l'avenue Joseph Degrange dans le domaine communal.
- a approuvé le déplacement partiel du Chemin Rural n° 22.

Successivement, en fin de séance, le Conseil Municipal,

- a été convié à une représentation théâtrale, organisée le 11 mars prochain à la salle d'animation, par la Compagnie de l'Une à l'Autre,
- a entendu le bilan de la fondue des Associations qui a remporté un franc succès,
- a été invité à diffuser le plus largement possible l'enquête santé réalisée actuellement par la CCPEVA,
- a été convié à partager un verre de l'Amitié dans les locaux de la brasserie « le Saloon » dont les murs ont été récemment acquis par la Commune.